NATIONS UNIES **EP**

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/29
2 novembre 2026

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-neuvième réunion
Montréal, 7-11 décembre 2026
Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire[1]

COOPÉRATION BILATÉRALE

Introduction

1. Le présent document donne un aperçu d'une demande émanant d'une agence bilatérale et de son admissibilité, compte tenu du niveau maximum de coopération bilatérale disponible pour 2026 ou pour la période triennale 2024-2026. Il renvoie au document de réunion pertinent, où figurent l'analyse de la demande bilatérale et la recommandation relative à l'année d'affectation au titre de la coopération bilatérale.

Vue d'ensemble

2. Un projet d'un coût total de 93 581 $US a été soumis à la 99e réunion, comme indiqué au tableau 1.

Tableau 1. Projets de coopération bilatérale soumis à la 99e réunion

Agence bilatérale	Pays	Intitulé du projet	Financement demandé ($US)	Coûts d'appui demandés ($US)	Montant recommandé* ($US)	Examiné dans
Allemagne	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I, première tranche)	71 000	9 230	93 581	99/67**
Total			**71 000**	**9 230**	**93 581**	

* Y compris les coûts d'appui
** Pour examen individuel

Niveau de coopération bilatérale autorisé

3. Le montant du financement demandé par le Gouvernement allemand à la 99e réunion, ajouté au financement approuvé pour ses demandes durant la période triennale 2024-2026, ne dépasse pas le niveau

[1] UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

de coopération bilatérale autorisé de 20 % pour la période triennale 2024-2026, comme indiqué au tableau 2.

Tableau 2. Niveaux de financement au titre de la coopération bilatérale pour 2024-2026 ($US)

Agence	Financement			Niveau autorisé période triennale 2024-2026
	Approuvé 2024-2026	Demandé 99e réunion	Total	
Allemagne	10 790 333	93 581	10 883 914	**10 883 917**

Recommandation

4. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Trésorier de déduire les coûts du projet bilatéral approuvé à la 99e réunion, d'un montant de XX $US (coûts d'appui d'agence compris), du solde de la contribution bilatérale du Gouvernement allemand pour 2024-2026.